



Saint Brevin, le 8 janvier 2020

REMARQUES DES AMIS DE SAINT BREVIN SUR LE PCAET DE LA CCSE

1- REMARQUE GENERALE

Le dernier SAINT BREVIN MAG précise que les élus de la CCSE se sont lancés dans l'établissement d'un PROJET DE TERRITOIRE (diagnostic et trame de projet présentés le 16 janvier).

Quelle sera l'articulation du PDT avec le PCAET ?

Prévoit on un suivi des prévisions figurant dans le PROJET DE TERRITOIRE en cohérence avec le PCAET?

2- DOCUMENT FICHES D'ACTIONS

2.1 Fiche 1.2.2

Pour les déplacements doux, il faut revoir les infrastructures existantes et la circulation des villes

Ajouter les actions suivantes :

- Revoir le plan de circulation des villes pour laisser plus d'espace à la circulation des vélos en augmentant les sens uniques et les zones 30.
- Créer sur ces voies en sens unique une piste cyclable sécurisée en évitant les coupures des pistes cyclables et le cas échéant des doubles sens cyclables.
- Sur les pistes cyclables existantes assurer la continuité des pistes (beaucoup de pistes sont discontinues)
- Créer des grandes zones piétonnes en interdisant en période saisonnière, l'accès des véhicules (à certains endroits et certaines heures)
- Étudier à partir des zones piétonnes ainsi définies des parkings distants nécessaires
- À partir de ces parkings (qui peuvent être payant en saison) prévoir des minibus électriques assurant des navettes pour aller vers les zones piétonnes

2.2 Fiche 1.2.5

Pour diminuer les gaz à effet de serre il faut se fixer des objectifs quantitatifs. Cette fiche en l'état ne présente aucun objectif concret

Ajouter en action : établir un plan de renouvellement du parc de véhicule sur 6 ans en favorisant l'énergie bio gaz (le recours à l'hydrogène, qui n'est pas une énergie primaire, n'est pas pour le moment sur le marché, l'électrique est encore trop onéreux malgré les aides publiques). **Objectif** renouvellement de **20% du parc sur 6 ans (à établir avec exactitude selon la stratégie de diminution de GES d'ici 2030)**

Moyens financiers : aucun chiffre n'est présenté alors que l'on connaît la flotte de véhicules et le coût des véhicules à énergie non fossile.

Il convient d'établir le coût de remplacement à partir des objectifs redéfinis supra

Priorité: augmenter la priorité de cette action

2.3 Fiche 1.2.6

IL faut inciter les centres commerciaux de « verdir » leurs parking (plantation arbres et installation de photovoltaïque) et de les équiper de bornes de recharge électriques

Ajouter en action

Prévoir un budget en se fixant un objectif de développement de la recharge électrique publique: 1 borne par an petites communes , 3 bornes par an pour saint brevin. Objectif à adapter selon résultat de l'étude

Moyens financiers : Etablir un coût financier

2.4 Fiche 1.4.1

Ajouter une action :

Insister dans la rédaction **des Marches publics** sur les critères techniques relatifs au développement durable. Par exemple prévoir dans les critères de sélection l'utilisation des véhicules moins émissifs en CO₂ (exclure les motorisations utilisant obligatoirement les énergies fossiles, sur la gestion des déchets...

2.5 Fiche 1.5.1

L'amélioration de la qualité de l'air et la connaissance de la qualité de l'air sont annoncées comme objectifs stratégiques dans les préambules des documents structurant le PCAET . Cette fiche ne semble pas correspondre pas à l'ambition de cette objectif stratégique de part la nature des solutions techniques proposées et du plan de financement sous évalué.

D'autre part les mesures de la qualité de l'air ne sont pas une fin en soit, leur interprétation doit conduire à des plans d'actions pour améliorer la qualité de l'air et connaître les incidences de la pollution sur la santé publique.

Aspects techniques

Le choix de vecteurs mobiles tel que proposé (benne à ordures ménagères) doit être un complément à des mesures fixes qui n'existent pas sur Saint Brévin . En effet, les stations mobiles ne sont pas suffisantes elles :

Ils ne pourront pas mesurer l'ensemble des polluants réglementés auxquels nous sommes confrontés ;

Ils ne permettront pas des mesures quotidiennes sur un même emplacement (périodicité offerte hebdomadaire seulement) ;

Ils présentent une fiabilité de mesures moins performante ;

Le choix technique des solutions doit être porté par des organismes agréés (comme Air Pays de la Loire). L'exploitation des résultats doit aussi être menée par de tels organismes agréés

Nous proposons :

- que soient mis en place sur SAINT BREVIN sur deux sites (coté Mindin et coté Océan) des micro-capteurs communiquant fixes permettant :
 - des mesures toutes les 4 heures (durée permettant de spécifier le dépassement de seuil réglementé)
 - des mesures de polluants réglementés (dioxyde de soufre, ozone, dioxydes d'azote, particules fines (PM10,PM2,5), benzène, monoxyde de carbone , acide nitrique, ammoniac, méthane)
- de demander à Air pays de Loire
 - de déterminer le type de micro- capteurs et les sites d'accueil les mieux adaptés ;
 - d'assurer le recueil et l'exploitation des résultats des mesures

Aspects financiers

Revoir les budgets en fonction :

- du coût en location de 5 capteurs différents (si capteurs multi fonctions) sur deux sites : soit 10 micro-capteurs
- de l'entretien périodique des capteurs (nettoyage ,changement de filtres, étalonnage...)
- inclure les coûts d'exploitation des résultats et de présentation de synthèse

2.6 Fiche 1.5.2

Cet observatoire doit permettre de connaître les sources de pollution et de mener des actions en alertant les services de la préfecture afin de réduire la pollution lorsqu'elle est identifiée comme industrielle

En outre, cet observatoire doit être en mesure de communiquer avec l'ARS pour évaluer les impacts sanitaires à court et moyens termes sur la population

Ajouter les actions

- Déterminer à partir des mesures, en liaison avec les communes voisines, les sources des pollutions
- Mener les actions et actualiser les plans permettant de réduire les émissions de polluants. Agir avec les ComCom voisines pour mener les actions
- Mener les actions auprès de la préfecture pour réduire les émissions de source industrielle
- Transmettre à l'ARS la synthèse des mesures pour que soit évalué l'impact de la pollution sur la santé publique

2.7 Fiche 2.x.x (vers un territoire autonome)

Traiter dans une fiche la problématique "**énergie intermittente et stockage** "

Le stockage est nécessaire au fonctionnement optimal des énergies intermittentes. Le document liste divers modes de stockage mais il ne semble pas exister de programme de mise en œuvre.

Il faut préciser le besoin d'adapter les réseaux électriques, faits pour fonctionner à partir de sources peu nombreuses, "des grosses centrales", à des sources petites et nombreuses (raccordement des énergies intermittentes)

Un mode de stockage intéressant est la création d'unités locales de production d'hydrogène (associées à l'alimentation de flottes captive ?).

Réaliser un fiche "créer des unités locales de production d'hydrogène" :

- Énergie pour les moyens de transports
- Stockage d'énergie pour la filière photovoltaïque
- Production d'électricité
- Produire du gaz naturel